



D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

VILLE DU PORT



Les bons réflexes...

...face aux risques

MAIRIE DU PORT

Hôtel de ville

9, rue Renaudière de Vaux

BP 62004 97821 Le Port Cedex



SOMMAIRE

	Information préventive des risques majeurs	p.3
	Risque inondation	p.4
	Risque de submersion marine	p.6
	Risque cyclone	p.8
	Risque de mouvement de terrain	p.10
	Risque d'événements météorologiques dangereux	p.12
	Risque industriel	p.14
	Risque Transport de Matières Dangereuses	p.16
	Risque éruption	p.18
	Risque séisme	p.20
	Risque tsunami	p.22
	L'alerte de la population	p.24
	Numéros utiles	p.25



Information préventive et risques majeurs

L'information préventive - article 21 de la loi du 22 juillet 1987

consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs qu'il encourt dans ses différents lieux de vie et de fonctions sociales (habitat, travail, loisirs...).

Pour garantir cette information :

- le Préfet établit le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.), qui recense et décrit les risques au niveau de l'ensemble du département
- le Maire, représentant de l'Etat dans sa Commune:
 - réalise le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui expose les mesures prises localement pour la prévention des risques et la sauvegarde des populations
 - organise la diffusion de l'information auprès des citoyens en particulier dans les établissements recevant du public et les locaux à usage d'habitation regroupant plus de 15 logements.

Ces documents sont consultables à la mairie.



Le risque inondation

L'inondation est une submersion temporaire, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Sur la ville du Port

L'inondation peut se traduire par le débordement de la rivière des Galets. L'inondation se localise sur le bassin aval du lit de la Rivière des Galets de l'embouchure jusqu'à la RN1.

- 2002 : suite au cyclone Dina. Forte crue de la Rivière des Galets.
- Février 1994 : suite au cyclone Hollanda ; 180 personnes hébergées.
- Février 1993 : suite au cyclone Colina. 140 personnes hébergées.
- Février 1987 : suite au cyclone Clotilda – inondation. 200 personnes sont hébergées. Une dizaine de maisons sont détruites.
- Février 1932 : pluies diluviennes, une dizaine de victimes et de nombreux blessés. 2 000 personnes se retrouvent sans abri.

Les zones concernées



- Risque fort (zone inconstructible)
- Risque faible (en cas de rupture de digue)
- Risque très faible (zone soumise à réglementations)

Les mesures de prévention prises par la commune

- Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) délimite les zones concernées et régleme les conditions de construction
- Afin de protéger la commune des crues de la Rivière des Galets, la partie amont a été munie de neuf murs épis permettant de recentrer le courant et la partie avale a été endiguée.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « SIVU de la Rivière des Galets » regroupant les communes du Port et de Saint-Paul, assure la gestion des ouvrages d'endiguement de la rivière, l'observation du lit de la rivière en amont, la surveillance et l'entretien du domaine public fluvial au droit des ouvrages dans le cadre d'une concertation avec l'Etat.



Le risque inondation

Les bons réflexes

AVANT

S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, Services de l'Etat).

DES L'ALERTE



Se tenir informé de la montée des eaux (Mairie, Préfecture, la radio Réunion 1^{ère} 91.0 FM).



Fermer portes et fenêtres.



Couper l'électricité et le gaz, le cas échéant.

Commencer à déplacer et mettre en hauteur les objets de valeur et les produits polluants.

PENDANT L'INONDATION



Se tenir informé de la montée des eaux (Mairie, Préfecture, , la radio Réunion 1^{ère} 91.0 FM).



Déplacer les objets de valeur et les produits polluants.



Monter dans les étages pour attendre les secours.



Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.



Ne pas téléphoner : laisser les lignes libres pour les secours.

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants veillent sur eux.

APRES

Aérer et désinfecter les pièces.

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

S'assurer que l'eau du robinet est potable (Mairie).

Faire l'inventaire des dommages.



Le risque de submersion marine

Les submersions marines sont des inondations temporaires de la zone côtière par la mer. Elles interviennent lors de conditions météorologiques sévères (forte dépression et vent de mer) associées à de fortes marées.

Elles provoquent des ondes de tempête et envahissent, en général, des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers. Des zones situées au-dessus du niveau des plus hautes mers peuvent cependant être atteintes si des projections d'eaux marines franchissent les ouvrages de protection.

Sur la ville du Port

La commune du Port est concernée par le risque d'inondation par submersion marine.

- Février 1993 : Colina ; Marée de tempête



Les zones concernées



- Risque fort (zone inconstructible)
- Risque moyen (en cas de rupture de digue)

Les mesures de prévention prises par la commune

- La commune la CCIR et la DEAL effectuent régulièrement l'entretien et la maintenance des digues et des ouvrages de protection du front de mer.



Le risque de submersion marine

! Les bons réflexes

AVANT

S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, Services de l'Etat).

DES L'ALERTE



Se tenir informé de la montée des eaux (Mairie, Préfecture, la radio Réunion 1^{ère} 91.0 FM).



Fermer portes et fenêtres.



Couper l'électricité et le gaz, le cas échéant.

Commencer à déplacer les objets de valeur et les produits polluants.

PENDANT LA SUBMERSION MARINE



Se tenir informé de la montée des eaux (Mairie, Préfecture, , la radio Réunion 1^{ère} 91.0 FM).



Déplacer les objets de valeur et les produits polluants.

Monter dans les étages pour attendre les secours.



Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

Ne pas téléphoner : laisser les lignes libres pour les secours.



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants veillent sur eux.

APRES

Aérer et désinfecter les pièces.

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

S'assurer que l'eau du robinet est potable (Mairie).

Faire l'inventaire des dommages.



Le risque cyclone

Le cyclone désigne une perturbation atmosphérique tourbillonnaire tropicale, de grande échelle, associée à une zone de basses pressions et qui affecte le sud-ouest de l'océan Indien durant l'été austral.



Le cyclone s'accompagne de plusieurs phénomènes météorologiques tels que :

- Des vents très forts avec des rafales pouvant aller jusqu'à 350 km/h
- Des pluies diluviennes intenses responsables d'inondations brutales, de coulées de boue et glissements de terrain
- Une houle cyclonique importante sur le littoral
- Des marées cycloniques ou marées de tempêtes correspondant à une élévation anormale et brutale du niveau de la mer.

Sur la ville du Port

Même si tous les secteurs de l'île sont susceptibles d'être touchés par le vent et les précipitations associés au passage d'un cyclone, les régions Nord-Est et Est de La Réunion sont davantage exposées, notamment à la houle cyclonique.

Les marées cycloniques affectent particulièrement le fond des baies, notamment la commune de Port, les villes construites en bordure du littoral et à l'embouchure des rivières et des ravines.

La période cyclonique s'étend de novembre à avril, et la période critique pour leur formation correspond aux mois de janvier, février et mars.

- Janvier 2002
Cyclone Dina : dégâts importants
- Janvier 2001
Cyclone Ando
- Avril 2000
Cyclone Hudah
- Janvier 2000
Cyclone Connie
- Mars 1999
Cyclone Davina

Les mesures de prévention prises par la commune

Le Centre des Cyclones Tropicaux de la Réunion (Direction interrégionale de Météo-France à Saint-Denis) est doté de plusieurs stations de réception satellitaire facilitant la surveillance des dépressions et cyclones tropicaux. Des règles de constructions para-cycloniques sont destinées à améliorer la résistance générale du bâti contre les cyclones et vents violents.



— Le risque cyclone

Les bons réflexes

AVANT

S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, Services de l'Etat).

DES L'ALERTE

Se tenir informé de la montée des eaux (Mairie, Préfecture, la radio Réunion 1^{ère} 91.0 FM).



Ne pas entreprendre de randonnées, ni de sorties en mer

Vérifier ses réserves (eau, conserves, piles, médicaments, bougies...)

Rentrer les objets qui peuvent s'envoler (mobilier de jardin,...)



Renforcer les structures (toitures) et protéger les ouvertures (planches)

Rentrer les animaux

Ne pas s'approcher du rivage

Noter l'adresse et le numéro de téléphone du centre d'hébergement le plus proche de son domicile et les numéros de téléphone utiles

PENDANT LE CYCLONE

Rejoindre son domicile ou un centre d'hébergement et ne sortir en aucun cas

Se tenir informé



Ne téléphoner que si nécessaire

Se méfier du calme de l'œil du cyclone et redoubler de vigilance la nuit

Rester calme, ne pas paniquer

Attendre impérativement la levée de l'alerte pour sortir et ne prendre son véhicule que si le réseau routier est annoncé praticable

APRES

Se tenir informé

Ne pas encombrer les lignes téléphoniques



Ne pas gêner les équipes de secours

Ne pas toucher aux fils électriques ou téléphoniques à terre



Vérifier l'état des aliments, s'assurer de la qualité de l'eau

Ne prendre son véhicule qu'en cas de nécessité et s'assurer que la circulation est autorisée

Ne pas franchir les radiers



Le risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Il est principalement dû à des processus de dissolution ou d'érosion, accentués par de fortes précipitations, des séismes et des aménagements urbains.



Sur la ville du Port

La commune du Port est concernée par le risque « mouvement de terrain » au travers des phénomènes suivants :

- Glissements de terrain
- Erosion marine

Mémoire du risque

- Mai 2008
Eboulement Cap la Houssaye
- 24 mars 2006
Eboulement d'un pan rocheux de 20 000 m³ sur la RN1 entre Saint-Denis et Le Port : plusieurs véhicules ensevelis, 2 morts et 1 blessé grave, route à 4 voies coupée à la circulation durant 5 semaines
- 20 février 2006
Route du littoral ; éboulement d'un bloc rocheux de 200 kg sur un véhicule : 1 victime

Les zones concernées



Niveau de risque	
	Nul à très faible
	Faible
	Modéré
	Moyen
	Elevé
	Très élevé

Les mesures de prévention prises par la communes

Les déformations sont suivies grâce à des piézomètres (pour mesurer le niveau d'eau dans les nappes phréatiques) et différents types de repères. Par ailleurs une veille météorologique relève les fortes précipitations susceptibles d'engendrer des mouvements de terrain.



Le risque de mouvement de terrain



Les bons réflexes

AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas



Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

EN CAS D'EFFONDREMENT DES SOLS

A l'intérieur

Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur



A l'extérieur

S'éloigner de la zone dangereuse

Respecter les consignes des autorités

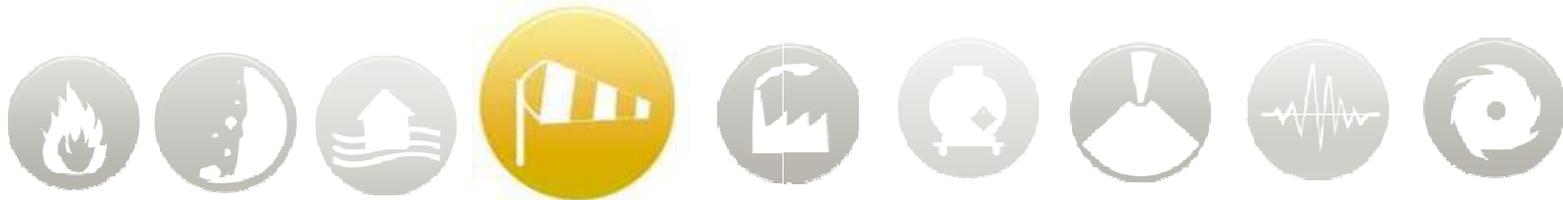
Rejoindre le lieu de regroupement indiqué

APRES

S'éloigner de la zone dangereuse

Evaluer les dégâts et les dangers

Informez les autorités



Le risque d'événements météorologiques dangereux

Les événements météorologiques dangereux désignent :

- Les fortes pluies, qui correspondent au passage de dépressions ou de cyclones aux abords de l'île ou à des orages intenses très localisés
- Les vents forts, de l'ordre de 100 à 150 km/h, généralement associés à un système dépressionnaire tropical ou polaire
- Les orages
- Les fortes houles pour lesquelles les vagues excèdent fréquemment la dizaine de mètres et peuvent atteindre exceptionnellement jusqu'à 25-30 mètres



Sur la ville du Port

Toute la population du Port est concernée.

De par son relief, l'île de la Réunion détient tous les records du monde de précipitations pour les périodes comprises entre 12 heures et 15 jours.

- Pour les fortes pluies, les vents forts et les orages, il existe 5 zones : Le Port est dans la zone 5-Ouest avec Saint-Leu, Trois Bassins, Saint-Paul et La Possession.
- Pour les fortes houles, il existe 7 zones côtières : Le Port est dans la zone 2

• Août 2011

Forte houle australe, des vagues de 12 mètres déferlent sur le front de mer.

• Mai 2007

Forte houle australe déferlant sur les côtes ouest et sud ; deux pêcheurs disparus, de nombreux dégâts dans les ports et sur le front de mer (maisons, restaurants, terrasses, etc. dégradés et/ou inondés).

• Mars 2006 – Diwa

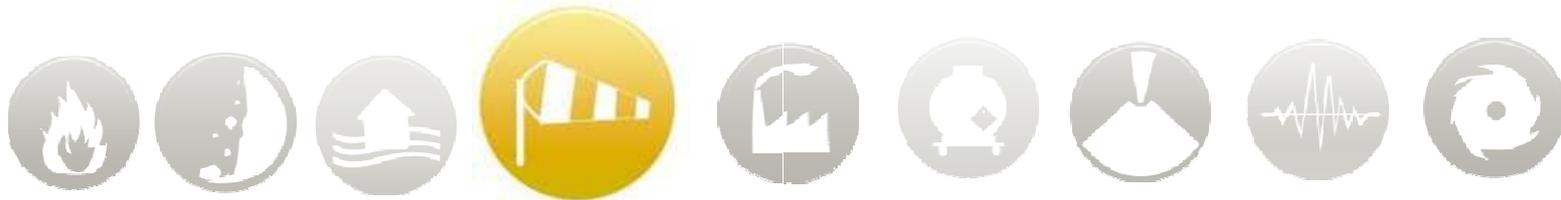
Des fortes précipitations ont entraîné la crue de la rivière des Pluies qui a détruit plusieurs habitations

- 26 décembre 2004 à la Réunion
Inondation verticale < 2,5m, importants dégâts matériels mais pas de dégâts humains

Les mesures de prévention prises par la commune

La prévention repose essentiellement sur :

- Une surveillance météorologique. A partir d'observations, Météo-France établit des prévisions météorologiques à une échéance de plusieurs jours. L'exploitation de données satellitaires permet de localiser et d'évaluer l'intensité des phénomènes.
- Une information préventive à la population



Le risque d'événements météorologiques dangereux



Les bons réflexes

AVANT



Ranger les objets fragiles susceptibles d'être endommagés

Prévoir des moyens d'éclairage (bougies, groupe électrogène...)

Etre vigilant face à l'envol et aux chutes possibles d'objets divers tels que des branches, des tôles, des panneaux...

Faire une réserve d'eau potable

En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité ; contacter son établissement de santé ou son association de prise en charge

PENDANT



Rester chez soi

Se tenir informé de l'évolution de la situation par radio, (prévisions météo,..)



N'intervenir en aucun cas sur les toitures

Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol



Ne pas sortir en mer et renforcer les amarres des bateaux à quai

Ne pas se promener en forêt, sur le littoral ou sur les plages

En cas d'obligation de déplacement ; éviter les secteurs forestiers, limiter sa vitesse et prévenir un proche de son départ, de sa destination et de son arrivée

APRES



Se tenir informé de l'évolution de la situation par radio...

Rester vigilant et à l'écoute des consignes des services de secours



Ne prendre son véhicule qu'en cas de nécessité et s'assurer que la circulation est autorisée

Ne pas encombrer les lignes téléphoniques



Ne pas tenter de traverser les radiers submergés



Le risque industriel

Le risque industriel majeur concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et / ou l'environnement :

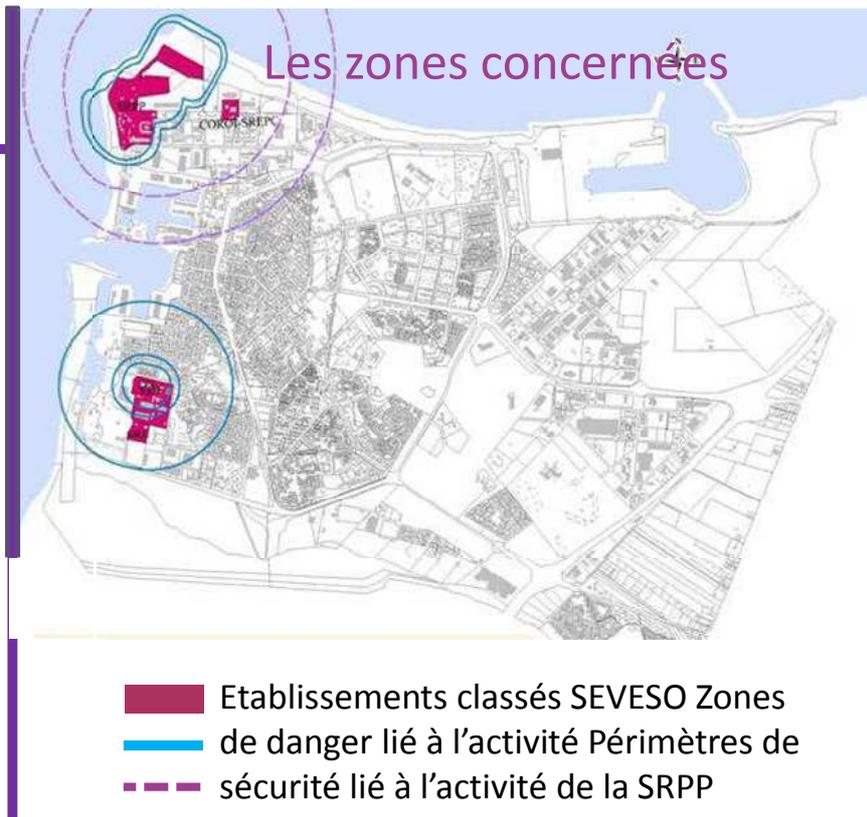
- un incendie
- une explosion
- la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux.



Sur la ville du Port

La commune du Port comprend différentes Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, dont quatre sites à risques (établissements classés SEVESO) :

- La SRPP
- COROI SREPC
- La centrale thermique EDF
- La SRE



Les mesures de prévention prises par la commune

- Mise en place de périmètres de risque autour des installations classées SEVESO
- Obligation des entreprises concernées de publier un plan d'opération interne et un plan particulier d'intervention
- Signal d'alerte sonore de la SRPP et de la centrale EDF par une sirène



Le risque industriel

Les Bons réflexes

AVANT

S'informer des risques encourus, des consignes de sécurité et des bons réflexes à mettre en œuvre



Rejoindre le bâtiment le plus proche, ne pas rester à l'extérieur ou dans son véhicule

PENDANT

Les mesures de protection de la population sont le confinement et si nécessaire l'évacuation

EN CAS DE CONFINEMENT



Boucher toutes les entrées d'air : portes, fenêtres...et arrêter la ventilation

S'éloigner des portes et des fenêtres



Ecouter les radios locales

Ne pas se déplacer, ne pas chercher à rejoindre des proches eux aussi confinés



Ne pas téléphoner

Se laver et se changer en cas de contamination et d'irritation

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur autorisation des autorités



Ne pas fumer ou allumer de flamme : Une explosion est possible et un nuage toxique n'est pas toujours détectable à l'odeur

APRES

Aérer le local de confinement

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Alerter les pompiers (18), le SAMU (15), la police (17). Préciser si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion, nuage), le nombre de victimes

Ne pas déplacer les victimes, sauf si incendie

En cas de nuage toxique ; fuir selon un axe perpendiculaire au vent et chercher un local où se confiner



Le risque Transport de Matières Dangereuses

Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières quel qu'en soit le mode (maritime, ferroviaire, par route, pipeline..).

Les principaux dangers sont :

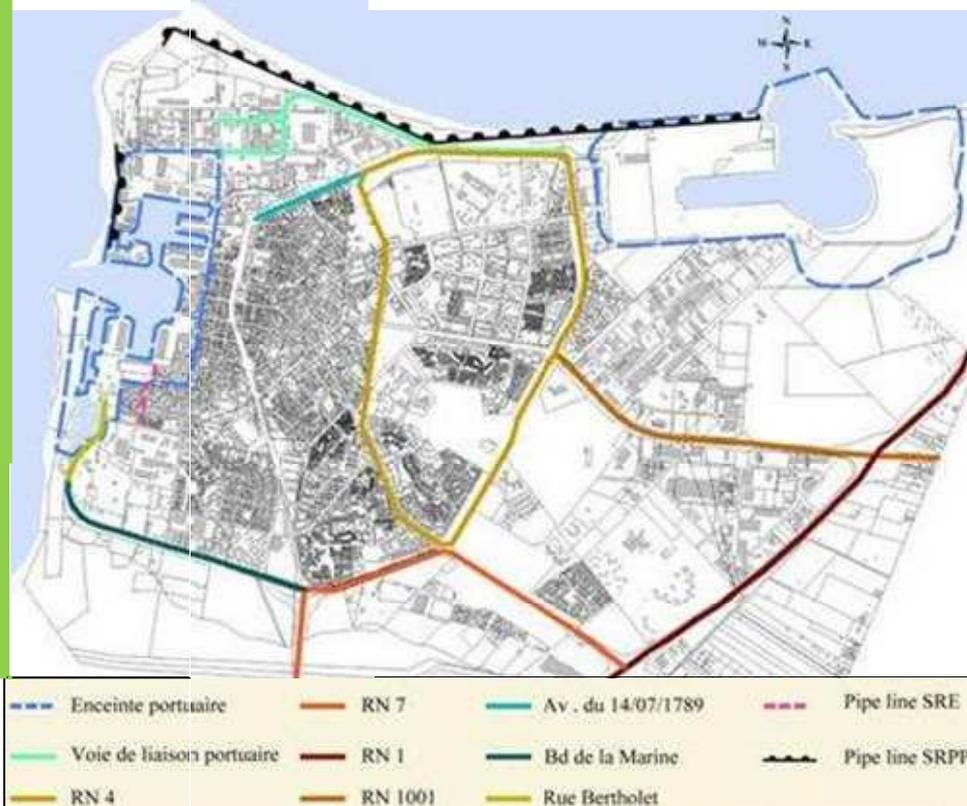
- l'explosion
- l'incendie
- le nuage toxique
- la pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau



Sur la ville du Port

Les axes de transport de matières dangereuses

- 1^{er} mars 2001 : Une fuite de fioul lourd apparaît sur un pipeline utilisé lors du déchargement d'un pétrolier vers un dépôt d'hydrocarbures. La fuite se situe dans la partie enterrée du pipeline utilisé pour décharger le navire.
- 13 juillet 1993 : un véhicule citerne est heurté par une camionnette et déverse une partie de son contenu à terre. La chaussée est décontaminée et seules des pertes matérielles sont à déplorer.



Les mesures de prévention prises par la commune

- Le transport de matières dangereuses est réglementé par des autorisations communales pour les voies citées ci-dessus
- Dans le cas de l'implantation d'une canalisation, la réglementation impose des contraintes d'occupation des sols de part et d'autre de l'implantation



Les réflexes

AVANT

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le(s) risque(s) généré(s) par la/les matière(s) transportée(s)

La signalisation est composée de deux types de panneaux :

- Des panneaux rectangulaires, oranges et rétro-réfléchissants, avec un code d'identification du danger et un code d'identification du produit :
- Des panneaux en losange avec les symboles de dangers relatifs au chargement.

266

1017



Explosion Feu (liquides et gaz) Feu (solides) Inflammation spontanée

SI VOUS ETES TEMOINS D'UN ACCIDENT



Eviter un « sur-accident » : baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité

- Ne pas fumer
- Alerter le centre de secours (18) et la police nationale (17)
- Dans le message d'alerte, préciser :
 - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
 - Le moyen de transport (poids lourd, canalisation, etc.)
 - La présence ou non de victimes
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
 - La cas échéant, préciser le numéro du produit et le code danger
 - Le confinement
 - L'évacuation

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, auquel cas se laver et si possible se changer

Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique

Dans tous les cas se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours

Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner





Le risque éruption

L'île de La Réunion est un volcan essentiellement sous-marin dont seul 3% du volume émerge.

L'activité volcanique se manifeste sous différentes formes; coulées et projection de lave, écoulements et retombées de matériaux fragmentés, gaz,...



Sur la ville du Port

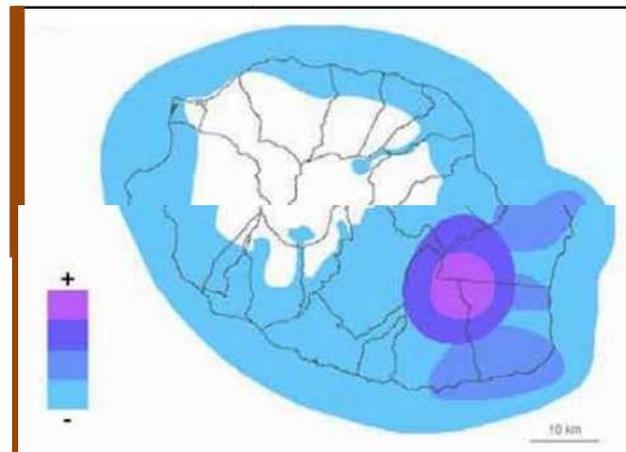


Cheveux de Pélé

En cas d'éruption volcanique, la commune du Port est sujette aux fumées et aux poussières.

Le Port est également exposé aux risques liés aux cheveux de Pélé et aux cendres. L'exposition est modérée et la fréquence faible.

- 02 avril au 1er mai 2007 : Eruption historique débutant dans le Grand Brûlé, hospitalisation de 14 collégiens et destruction de cultures.
- 13 août au 9 septembre 2004 : L'éruption provoque la coupure de la RN 2 sur 700 m.
- 09 mars au 23 septembre 1998 : La plus longue éruption, débutant sur le flanc haut du volcan et qui, à partir d'août, se poursuit partiellement hors enclos.



Les mesures de prévention

La surveillance de l'activité du Piton de la Fournaise est assurée depuis 1980 par l'Observatoire Volcanologique de l'Institut de Physique du Globe de Paris (dans la plaine des Cafres) et par l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVFP).

Actuellement la seule protection possible est l'évacuation des populations vers une zone hors d'atteinte.



Le risque éruption

Les bons réflexes

AVANT

Mobilisation des services de l'Etat

Information préventive de la population ; chaque citoyen doit se renseigner pour connaître sa vulnérabilité face au risque volcanique

PENDANT

ERUPTION IMMINENTE

Fermeture de l'accès du public à la partie haute de l'enclos du volcan

Interdiction de poser tout hélicoptère dans la zone du volcan

Mise en place de panneaux d'information par l'ONF

ERUPTION EN COURS

Préparation de l'évacuation



Continuer ses occupations habituelles, jusqu'à nouvel ordre, en restant à l'écoute des médias

Prévoir un véhicule personnel ou le transport en commun pour une éventuelle évacuation

APRES



Evacuer la zone menacée dans les meilleurs délais

Respirer à travers un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres

Quitter la zone menacée ou rejoindre les points de ralliement et d'évacuation pour ceux qui ne disposent pas de moyens de transports particuliers



Ne pas se réfugier dans le fond des vallées ou dans les sous-sols

Rejoindre un endroit abrité et solide pour écouter les consignes de sécurité à la radio



Le risque séisme

Un séisme est une vibration du sol, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Le séisme est le risque naturel le plus meurtrier. Ils peuvent engendrer des effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments...) ou des effets indirects (mouvements de terrain, tsunamis, liquéfaction du sol...). Le bâti, les réseaux de transports et de communication peuvent être totalement ou partiellement détruits.

Sur la ville du Port



L'île de La Réunion est située dans une zone considérée comme sismiquement stable. Elle est classée en zone de sismicité 2 selon le Zonage Sismique de la France, soit une sismicité faible. Les règles parasismiques ne sont pas obligatoires. Toutefois, pour les installations industrielles à risques (classées Seveso), la réglementation actuelle oblige à réaliser une étude particulière de sismicité pouvant conduire à renforcer les installations ou constructions.

Les mesures de prévention

La Réunion étant zone de sismicité faible, les règles parasismiques ne sont pas obligatoires. Toutefois, pour les ouvrages Seveso, la réglementation oblige à réaliser une étude de sismicité et si nécessaire à renforcer les constructions.

Les séismes ressentis et/ou mesurés à La Réunion sont essentiellement d'origine volcanique.

Depuis 1650, treize séismes d'intensité moyenne, localisés dans la partie nord de l'île ont été enregistrés. Ils résultent de l'enfoncement de la croûte océanique sous l'effet du poids de l'île de La Réunion.





Le risque séisme

! Les bons réflexes

AVANT

Construire en tenant compte des règles parasismiques



Repérer les points de coupure de l'eau, de l'électricité et du gaz le cas échéant.

Fixer les appareils et les meubles lourds



Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

PENDANT



A l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres



A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous des structures pouvant s'effondrer (ponts, corniches, toitures,...)



En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses



Se protéger la tête avec les bras

Ne pas allumer de flammes (ne pas fumer)



Ne pas téléphoner

APRES

Après la première secousse, se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses

Ne pas prendre l'ascenseur



Couper l'eau, l'électricité, et le gaz, le cas échéant. Ouvrir les fenêtres et les portes,

S'éloigner des bâtiments et se diriger vers un endroit isolé dans le calme

S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.



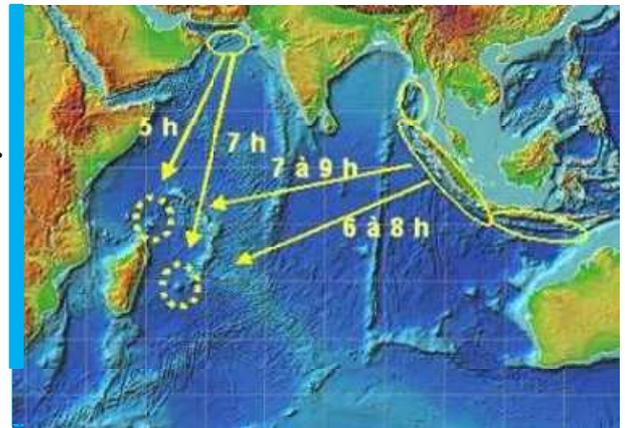


Le risque tsunami

Un tsunami est une série de vagues de hautes amplitudes, qui libèrent une énergie exceptionnelle.

Les tsunamis peuvent être générés par :

- Des séismes qui se produisent en mer (avec ou non des glissements sous-marins associés)
- Des avalanches de débris volcaniques en mer
- Des éruptions volcaniques sous-marines à faible profondeur
- Des glissements sous-marins non volcaniques



Origines possibles de tsunamis dans la zone sud de l'Océan Indien

Sur la ville du Port

Les mesures prises dans le cadre du plan de secours spécialisé « cyclone » de la ville du Port sont applicables en cas de tsunami. Ce plan s'articule autour d'un poste de commandement et de centres d'hébergement. Ce plan prévoit un zonage de la ville du Port en cas de tsunami.

Les mesures de prévention prises

Les nouvelles constructions sont soumises à des règles d'urbanisme dans les zones à risque du littoral (loi littorale, PLU,...) pour réduire les conséquences destructrices des tsunamis. A termes, il est prévu d'élaborer un Plan de Prévention des Risques spécifique au tsunami.



||
Mai 2007: Forte houle australe déferlant sur les côtes ouest et sud : 2 pêcheurs disparus, de nombreux dégâts dans les ports et sur le front de mer

Février 2007 : Houle cyclonique suite au passage du cyclone Gamède : la baie de Saint-Paul est dévastée

26 décembre 2004 : Inondation verticale < 2,5m, dégâts matériels > 1 million d'euros mais pas de dégâts humains

2004 : Port de la Réunion : Ce tsunami a montré que les zones portuaires sont vulnérables à des effets différés pouvant se produire jusqu'à 6 heures après l'arrivée des vagues principales



Le risque tsunami



Les bons réflexes

AVANT



Ecouter les informations diffusées dans les médias par Météo-France et les autorités; se tenir au courant de l'évolution de la situation météorologique

Circuler avec précaution en bord de mer

Limiter votre vitesse sur les routes exposées à la houle

Protéger les embarcations en les mettant à l'abri ou en les sortant de l'eau

Si vous habitez en bord de mer, protéger vos biens face à la montée des eaux



Obturez les fenêtres des habitations placées face à la mer

Boucher les canalisations situées à l'intérieur de votre maison exposée à la houle

Ne pas prendre la mer

Ne pas se baigner

Respecter les consignes

PENDANT

Se tenir informer de l'évolution de la situation

Ne pas prendre la mer

Ne pas se baigner

Rester vigilants, ne pas s'approcher du bord de l'eau et se méfier des rouleaux

Surveiller attentivement les enfants et éviter les jeux à proximité de l'eau

Si nécessaire, évacuer les habitations et se mettre à l'abri à l'intérieur des terres

APRES



Se tenir informer de l'évolution de la situation

Rester vigilant et à l'écoute des consignes des services de secours



L'ALERTE DE LA POPULATION

L'alerte vise à informer en toute circonstance la population d'une menace grave ou d'un accident majeur.

Sur l'île de la Réunion, le premier vecteur d'information et de diffusion des alertes à la population est la radio. Pour la commune du Port la fréquence Radio Réunion 1ere est le 91.0 FM.



COMMENT REAGIR ?



- Ecouter la radio (Radio 1ere 91.0 FM) et respecter les consignes de sécurité.



- N'allez pas chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



- Ne téléphonez pas, laissez les lignes libres pour les services d'urgence.



LA SIRENE D'ALERTE DE LA SRPP :

Le réseau national d'alerte n'existe pas à la Réunion. Il appartient à la préfecture d'alerter la population. Toutefois, pour l'risque industriel, la SRPP dispose d'une sirène permettant la diffusion du signal d'alerte et de fin d'alerte.

- Le signal d'alerte consiste en 3 sons modulés de sirène successifs d' 1 minute et 41 secondes, chacun séparés par un silence de 5 secondes.



- La fin d'alerte est annoncée par un son non modulé continu de 30 secondes.





NUMÉROS UTILES

Pour vous informer :

METEO FRANCE

0262 92 11 00

RADIO PREMIERE (92.6 FM)

0262 40 67 67

Vous êtes témoin d'un accident ?

Si vous êtes en mesure de communiquer précisément les éléments suivants :

- le lieu exact du sinistre
- la nature du sinistre
- la présence ou non de victime(s)

... contactez les services d'urgences.



Numéros d'Urgence

Hôtel de ville 0262 42 87 00

Police Nationale
Commissariat du Port 0262 42 47 69

Pompiers - Centre de Secours du Port
0262 43 89 56